

CHANGEMENT DE NOM ET PRENOM

- ❖ Le changement de prénom est possible uniquement pour les personnes ayant la nationalité belge ou les étrangers déchu de prénom ayant une demande d'acquisition de la nationalité belge en cours.
- ❖ Le tarif est de 490€.
- ❖ Ce montant est réduit à 49,00 €, soit 10% du montant de la taxe initiale :
 - Si le prénom dont le changement est demandé prête à confusion (par exemple s'il indique le mauvais sexe ou se confond avec le nom),
 - Si le prénom dont le changement est demandé est modifié uniquement par un trait d'union ou un signe qui modifie sa prononciation (un accent),
 - Si le prénom dont le changement est demandé est simplement abrégé.
- ❖ Afin de prendre connaissance des documents à produire dans le cadre d'une déclaration de changement de prénom, vous pouvez envoyer un mail à ecbs@ganshoren.brussels ou prendre un rendez-vous via www.irisbox.be
- ❖ Toutes demandes relatives à un changement de nom doivent être adresser au SPF Justice :
SPF Justice
Service Changement de nom
Boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles
02/542 67 04 - 02/542 67 61 - 02/542 67 56 (nom FR)
02/542 66 75 - 02/542 67 03 - 02/542 67 01 (nom NL)
E-mail : changementdenom@just.fgov.be